

# COMMISSION LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES

L'année législative 2019 a été marquée par l'adoption de la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui réforme en profondeur l'organisation de la mobilité en France. Après une année de concertation et une participation active à l'élaboration de l'avant-projet de loi, les membres de la Commission se sont mobilisés pour s'assurer que le texte de loi final reflète bien les positions de la profession.

L'examen de la loi d'orientation des mobilités (LOM) au Parlement a donné lieu à une forte mobilisation de l'UTP. Sur de nombreux sujets, à l'instar de l'ouverture des données de transport, la création du MaaS ou la gouvernance des mobilités, des amendements ont été rédigés avec le soutien de la Commission, proposés aux parlementaires et au cabinet de la ministre de la Transition écologique et solidaire et adoptés pour une bonne partie d'entre eux. Des auditions organisées par les différents rapporteurs du texte ont permis de défendre les positions des adhérents de l'UTP. La loi, promulguée à la fin de l'année, prévoit désormais plus d'une centaine de textes d'application, sur lesquels l'UTP travaille avec la DGITM.

## L'ouverture des données transport

Les articles 25 à 28 de la loi d'orientation des mobilités prévoient l'ouverture des données d'information transport des opérateurs et préparent le cadre législatif à l'arrivée des outils MaaS (Mobility as a Service). L'UTP est parvenue à faire adopter une solution équilibrée, permettant aux autorités organisatrices de garder la main sur les données pour atteindre une ouverture maîtrisée, sans limiter l'innovation.

## Le renouvellement des institutions européennes

L'année 2019 a vu la tenue des élections au Parlement européen et le renouvellement des commissaires européens. L'UTP a néanmoins continué à porter ses positions devant le conseil des ministres sur la révision du règlement sur les droits des passagers, principalement pour éviter une extension de son champ d'application aux transports suburbains et régionaux, ainsi que le développement de « billets directs », sans responsabilité des vendeurs. Le conseil des ministres a repris de nombreuses positions des opérateurs. La révision est actuellement discutée en trilogues par les trois institutions européennes.

L'UTP continue, par ailleurs, à être fortement impliquée dans la législation sur la réutilisation des données publiques (directive PSI, appelée désormais directive « Open Data »). En effet, des règles spécifiques pour les données transport sont en cours de rédaction dans un futur acte d'exécution sur les « ensembles de données à haute valeur ». L'UTP veille notamment à ce que les prochaines règles apportent de la sécurité juridique et soient cohérentes avec la législation aux niveaux européen et national.

## LES MEMBRES DE LA COMMISSION

### AGIR

Élodie Gueneuc

### CTS STRASBOURG

Jean-Michel Augé

### EURO CARGO RAIL (DB)

Jean-Yves Lhomme  
Alexander Ernert

### EUROPORTE (GETLINK)

François Coart

### EUROSTAR

Renaud Thillaye

### KEOLIS

Isabelle Balestra,  
Anne Lieuré

### LISEA

Joaquim Godde,  
Philippe Jausserand

### RATP

Nicolas Blain,  
Gautier Brodeo, Muriel  
Grandguillaume, Julien  
Laurent, Barbara Milia,  
John-David Nahon

### RATP DEV

Laure Boulard,  
François-Xavier Perin

### RTM MARSEILLE (AGIR)

Chloé Brisquet,  
Audrey Morlière

### SNCF

Christelle Akkaoui, Médina  
Bouseksou, Anne Passy,  
Fatma Rahil, Enzo Romoli

### SNCF RÉSEAU

Christophe Demirdjian,  
Isabelle Hazard

### SNCF VOYAGEURS

Sylvie Charles  
(présidente de la  
Commission), Anne Gueniot

### THALYS

Anne Lambert

### THELLO

Anne-Cécile Delbes,  
Marie-Charlotte Perfumo

### TISSÉO TOULOUSE (AGIR)

Dominique Montlaur

### TRANSDEV

Laurent  
Bougard, Guillaume Brisset,  
Laurent Mazille

### UTP

Valérie Beaudouin,  
Claude Faucher, Annabelle  
Huet, Marine Le Chapalain,  
Karine Maubert,  
Nelson de Pessemer

### VECTALIA FRANCE

Élie Franc, François Moulin



## SYLVIE CHARLES

Présidente de la commission Législation et Affaires européennes  
Directrice Transilien, SNCF Voyageurs

### La loi d'orientation des mobilités prévoit de nombreux textes d'application, quels en sont les enjeux pour l'UTP ?

Au sein de l'UTP, le travail mené par notre Commission lors de l'examen du projet de loi a contribué à l'obtention de solutions équilibrées sur de nombreux sujets. Il faut désormais veiller à ce que les décrets et les ordonnances à venir restent dans cet équilibre, en faisant l'économie de régulations supplémentaires qui pourraient fragiliser le modèle économique du transport public et diminuer le report modal pourtant nécessaire à la lutte contre le changement climatique.

### Qu'attendez-vous du Green Deal lancé par la Commission européenne ?

On ne peut que se féliciter de voir la Commission européenne se mobiliser pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Il faudra que les États soient au rendez-vous. Dans tous les cas, le transport public urbain doit être reconnu comme un moyen incontournable pour lutter contre le changement climatique et limiter la congestion en ville. Le report modal sur le ferroviaire doit également être encouragé, y compris pour les marchandises. Notre Commission sera donc fortement mobilisée sur les futures législations qui seront proposées sur les mobilités.

« Le transport public doit être reconnu comme un moyen incontournable pour lutter contre le changement climatique et limiter la congestion en ville »